

*Projet des résolutions soumises
au vote de l'assemblée Générale du 24 juin 2021*

*de l'association L'Arche d'Aigrefoin
78470 Saint Rémy-lès-Chevreuse*

1. L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité approuve ledit rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.
2. L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes approuve dans toutes les parties les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés
3. L'Assemblée Générale, sous réserve de l'accord des tiers financeurs, approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat comptable consolidé en perte de – 43 154€ comme suit :
 - - 52 194 € au débit du compte « résultats sous contrôle des tiers financeurs »
 - +70 275 € au crédit du compte « réserves pour projets ESAT Exploitation »
 - - 2 309 € au débit du compte « report à nouveau Association »
 - - 58 926 € perte en attente d'affectation
4. L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées définies dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes
5. L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat de Monsieur Bertrand de VAUX; Bertrand de VAUX, pour des raisons personnelles, ne souhaite pas renouveler son mandat. Le Conseil d'Administration a pris acte de cette décision.
6. L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs
7. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de ces délibérations pour effectuer tous dépôts, publications et autres formalités légales nécessaires.